

CONSEIL DES HABITANTS DE MANCEY

8 mars 2018 - SALLE DES FETES à 20H30

14 participants/14 excusés

Suzanne Buathier donne un compte rendu de la rencontre du 26 février entre le conseil des habitants (9 personnes et le conseil municipal (6 personnes). (2 personnes membres des 2 conseils).

Les trois points retenus par le conseil des habitants

- Echange d'informations entre les deux conseils en début de séance de chacun des conseils (compte-rendu, ordre du jour).
- Séances de travail thématique entre le groupe de travail désigné par le C.H et la commission communale correspondante.
- Séance de temps en temps (3 ou 4 fois par an en fonction des besoins) entre une délégation du conseil des habitants et le conseil municipal.

La discussion amène à conclure

Le conseil des Habitants propose une réflexion sur la pratique de la citoyenneté qui n'est pas dans les habitudes. Il est une forme d'implication citoyenne à saisir dans la vie de la commune.

La communication du conseil des habitants :

La diffusion des mails reçus sur l'adresse du conseil des habitants habitants@mancey.fr pose question. Comment engager la signature du conseil des habitants sans avoir son avis ? Comment solliciter les habitants et les informer sans leur accord?

Ce qui n'est pas du ressort du conseil des habitants renvoie à l'initiative des associations ou de chacun. Après plusieurs propositions, le mail conseil des habitants continuera à être géré par deux référents (renouvelé tous les 6 mois par moitié pour permettre la transmission)

Il a été convenu que cette boîte mail est limitée aux sujets validés par le conseil des habitants.

Jean-Daniel Maréchal et Eric Villevière pour les 6 prochains mois.

Marc David a créé un site **mancey.fr** vous y retrouverez aussi une page « conseil des habitants » avec les compte-rendus et les dates des séances

Une information sera diffusée, proposant une plateforme de covoiturage organisée par les habitants de la commune.

Gérard Morin informe le conseil des habitants du projet de comblement de la carrière de la renardière

avec des déchets inertes par la société SADE qui fera des aménagements pour sécuriser le site actuellement dangereux.

Le site est sur la commune de Mancey, ses accès routiers se font par Tournus.

Les 21 pièces du dossier son consultables sur ce lien :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/enregistrement-d-une-installation-de-stockage-de-a10177.html>

Le contrat signé entre Mancey et la SADE est soumis à l'approbation de la préfecture.

Le projet est consultable en mairie jusqu'au 12 mars

Marc David et Gérard Morin iront consulter le dossier en mairie le vendredi 9 mars au matin, et transmettront l'avis du conseil des habitants

Information sur le contrat :

Le contrat initial est signé pour 15 ans

3500m3 de gravats par an (16 camions par jour au maximum en fonction des chantiers de la SADE)

La somme de location du site est de 20 000€ par an

La SADE versera une subvention au titre du mécénat de 3000€ pendant 2 ans à l'association Mancey Patrimoine, pour des restaurations de patrimoine à Mancey.

AVIS DU CONSEIL D'HABITANTS DE MANCEY SUR LE PROJET DE STOCKAGE DES DECHETS DANS LA CARRIÈRE DES RENARDIÈRES À MANCEY

Le Conseil d'Habitants de Mancey, réuni à Mancey le jeudi 8 mars 2018, après un débat citoyen ayant pour objet : « **la création d'une installation de stockage de déchets inertes sur le site de l'ancienne carrière des Renardières située à Mancey** » a adopté l'avis suivant dans le cadre de la procédure d'enregistrement, conformément aux articles R. 512-46-1 et suivants du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 12 décembre 2014 :

- Le Conseil d'Habitants de Mancey est majoritairement favorable au projet. Une abstention car le dossier n'a pas pu être étudié.
- Il demande cependant que soient prises en compte les propositions détaillées ci-dessous.

Propositions d'aménagement des conditions contractuelles, garanties et contrôles

- Durée de la convention de mise à disposition d'un site de stockage ramenée à 5 ans (renouvelable) au lieu de 15 ans, ce qui permettrait aux parties de prendre en compte les modifications éventuelles des circonstances qui existaient au moment de la signature (aspects environnementaux, aspects financiers, sécurité du site et de ses abords...). Il est rappelé que la convention actuelle prévoit dans son article 6.1, alinéa 2 que : « *le montant du loyer est ferme, non actualisable, non révisable pour la durée de la convention* »
- Obtention de garanties concernant le volume annuel des déchets inertes et le prix à payer à la commune de Mancey en contrepartie, sur la base de 20 000€ pour 3 500 m³/an (ou 6000 tonnes/an).
- Mise en place de contrôles, réguliers ou aléatoires, payés par la SADE et effectués par un organisme indépendant des parties à la convention et dont l'expertise est unanimement reconnue :
 - o sur le nombre des rotations moyennes et sur le tonnage des camions acheminant les déchets sur le site sur une période déterminée (le
 - o Conseil a relevé que selon la SADE, la circulation induite par l'exploitation du centre de stockage de déchets sera au maximum de 16 camions par jour),
 - o sur la nature des déchets enfouis (déchets inertes tels qu'énumérés à la rubrique 2760 de la nomenclature ICP),
 - o sur la quantité de déchets inertes enfouis chaque année dans l'espace réservé à cet effet (relevés topographiques effectués au départ et ensuite chaque année par des géomètres indépendants).
- Le Conseil souhaite avoir connaissance des documents de contrôles annuels.

Propositions votées par le Conseil d'Habitants de Mancey, réuni à Mancey le jeudi 8 mars 2018.

- Une réunion à la demande de Tournus a été organisée avec Christine Bourgeon.
 - o Le conseil municipal de Tournus a émis un avis négatif
 - o La CAPEN (Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature) de Saône et Loire (Bourgogne) présente à la réunion, a émis un avis favorable au vu du dossier et des réponses à leurs questions.

Le comité de coordination du conseil des Habitants se compose de 6 participants (renouvelés par tiers)
Viennent s'ajouter animateur et secrétaire du moment.

Susanne Buathier

Georges Sion

Françoise Labaune

Eric Villevière

Jean-Daniel Maréchal

Pierre Zarka

Le prochain conseil des habitants de Mancey

Mardi 24 avril 2018

à la salle des fêtes à 20h30

Les deux sujets abordés seront :

La redevance incitative et le ramassage de nos déchets

Les prévisions de couverture internet de la commune et les questions de voirie associées

Modérateur : Jean Daniel Maréchal

Secrétaire : Gérard Morin